

Jamel Sarraj

# L'intégration linguistique des migrants adultes : la mise en œuvre des politiques publiques dans la région suisse alémanique de Zurich

**Résumé :** Les pays industrialisés et surtout européens attirent les migrants par leur qualité de vie, leur respect des droits de l'homme, leur système d'assurance sociale, leur relative prospérité économique et leur enseignement moderne. L'intégration du migrant peut se faire grâce à l'apprentissage de la langue d'intégration, au travail, à une formation, à un mariage mixte, entre autres. L'intégration nécessite une volonté et un engagement du migrant mais aussi des moyens du pays d'accueil. Plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe rencontrent des difficultés diverses pour mettre en place leur politique d'intégration linguistique des migrants.

**Abstract:** The industrialised countries, especially in Europe, appeal to migrants because of their quality of life, respect for human rights, social security systems, relative economic prosperity and state-of-the-art education systems. A migrant can integrate through learning the integration language, work, training, a mixed marriage, and so on. Integration requires determination and commitment from the migrant, but also resources from the host country. A number of Council of Europe member states are experiencing different kinds of problems in implementing their linguistic integration policies for migrants.

## Introduction

Ce travail concerne la région suisse alémanique de Zurich. Il dresse un état des lieux, relève les éventuelles difficultés et leurs origines et il propose des solutions en fonction du contexte. Il précise le degré de conformité du processus d'intégration linguistique des migrants adultes dans cette région aux recommandations du Conseil de l'Europe. Les difficultés sont d'ordre administratif, socio-culturel, politique et didactique. Celles-ci pourraient concerner les 17 cantons suisses alémaniques, dont le contexte peut être comparé à celui de

---

Jamel Sarraj, DILTEC, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, E-Mail : jamelynsCH@gmx.ch

DOI 10.1515/9783110477498-014,  © 2017 Jamel Sarraj, published by De Gruyter.

This work is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 License.

Unauthenticated

Download Date | 6/24/18 7:21 PM

Zurich. Autrement dit, ces observations pourraient concerner 65 % de la population suisse. L'environnement sociolinguistique suisse se caractérise par la présence de 4 langues nationales : l'allemand qui représente 64,9 % des locuteurs de la population suisse, le français 22,6 %, l'italien 8,3 % et le romanche 0,5 %. Les diverses langues de migration représentent 21 % des locuteurs migrants résidant en Suisse selon les publications de la Confédération suisse de 2015 (37<sup>e</sup> édition, *Langues et religions* : 2). La langue anglaise est le plus souvent la langue des affaires ou du tourisme voire, parfois, une langue de compromis, lorsque deux citoyens suisses ne parlent pas la même langue.

Mon statut de migrant à Zurich depuis 2000, mon apprentissage de la langue allemande en 2001, ma fonction d'enseignant de langue française et arabe aux adultes dans plusieurs institutions de langue, mes relations avec des collègues enseignants de langue allemande et avec des migrants vivant à Zurich et ma recherche de thèse en doctorat (2015) sur la didactique des langues/cultures m'ont beaucoup aidé à réaliser ce travail.

À Zurich, les différentes institutions de langue sont publiques, soutenues et subventionnées par le Canton et les mairies. Elles sont aussi de statut privé et se présentent comme des coopératives, des fondations, des entreprises, des clubs et des agences. Celles-ci sont suisses, allemandes ou américaines et il existe des classes de langue dans des centres d'accueil pour réfugiés. Je vais surtout m'intéresser à ces institutions qui seront identifiées par une lettre majuscule (A, B...) et une ville pour respecter leur anonymat. Je renverrai aussi à des entretiens anonymes, réalisés avec des enseignants, des migrants et des réfugiés (renvoi au moyen de lettres minuscules : a, b, c...). Ils sont caractérisés en fin de texte. J'ai en outre analysé 9 manuels de langue auxquels il sera renvoyé par des chiffres et dont les références se trouvent en fin de texte.

## 1 Méthodologie de la collecte des données<sup>1</sup>

La collecte des données a eu lieu au mois de décembre 2015 pour les observations de classe et les entretiens avec les enseignants et les apprenants et en janvier 2016 pour les migrants. Les entretiens et les observations de classes n'ont pas été enregistrés conformément aux exigences des personnes interviewées, mais ils ont donné lieu à des prises de notes. Les migrants interrogés travaillent comme techniciens et cadres moyens dans des entreprises suisses et internationales. Ils sont originaires du Portugal, d'Italie, d'Espagne, du Maroc (une

---

<sup>1</sup> Les références aux données utilisées figurent en annexe.

femme), de Belgique, d'Angleterre, de France (une femme) et de Taiwan. Ils ont entre 28 à 46 ans. Les réfugiés sont originaires d'Afghanistan, de Syrie, du Pérou (une femme), du Nigéria et de Libye et ils ont entre 24 et 38 ans.

Les apprenants sont des débutants et de niveau A2. Ils sont originaires de Turquie, d'Irak, du Vietnam (une femme), de Bolivie (une femme), du Nigéria, du Ghana, de Pologne et de Libye. Ils ont entre 22 et 44 ans. Les enseignants qui ont accepté l'entretien sont au nombre de 7 : 4 hommes, 2 femmes suisses et 1 allemande. Ils travaillent dans des institutions de langue : A (Winterthur), B (Altstetten), C (Zurich), D (Wallisellen), E (Dübendorf), F (Zurich) et G (Oerlikon). Ils ont entre 32 et 56 ans. J'ai essayé de choisir des personnes le plus représentatives possible pour être le plus proche de la réalité et du contexte suisse alémanique. Mais celui-ci est diversifié. Cependant on peut espérer que cette enquête présente une certaine valeur qualitative.

## 2 État des lieux et analyse des données

### 2.1 Hétérogénéité

Les institutions organisent des classes avec le nombre maximal d'apprenants possible, sans toujours prendre en considération les différences entre les niveaux des apprenants/migrants (A, B, C, D, E, F et G) qui n'ont ni le même rapport avec la langue/culture cible, ni le même parcours scolaire, ni le même contexte familial, ni les mêmes attentes. Ceci crée des difficultés aux apprenants et à l'enseignant. Les différences individuelles et culturelles freinent ceux qui ont un bon niveau et démotivent ceux qui sont moyens. Comme les langues n'ont pas les mêmes systèmes phonétiques et morphologiques, ceci est à l'origine d'interférences grammaticales, sémantiques et phonologiques (Sarraj 2015 : 99–120) qui sont difficiles à traiter dans des classes hétérogènes. Selon les recommandations du *Regionales Arbeitsvermittlungszentrum* (Office régional de placement), de l'*Asyl Organisation Zentrum* (Centre d'organisation de l'asile) et du service social des mairies, les réfugiés qui trouvent du travail sont priés d'arrêter leur cours de langue (d.1 à d.5). Les observations de classe (A, B, C, D, E, F et G) ont montré des difficultés de compréhension et de production.

### 2.2 Choix des manuels de langue d'intégration

J'ai constaté que les thèmes de 7 manuels sur 9 s'intéressent uniquement au contexte allemand (manuels 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8). Or l'apprenant/migrant vit dans

un contexte suisse alémanique. Par ailleurs, mis à part *Deutsch in der Schweiz* (manuel 6 : 30–31, 52, 64, 82–83), les autres manuels ne retiennent pas de situations valorisant la culture du migrant. L'altérité n'y figure pas. Le migrant y est aussi parfois présenté comme un simple employé, bruyant et bavard (manuel 1 : 8–10, 56 et manuel 3 : 40, 66). Or, il est évident que les migrants ne sont pas tous coursiers pour des pizzerias ou chauffeurs de taxi. Il y a aussi des migrants médecins, ingénieurs, stylistes et d'autres ayant réussi leurs études et occupé des postes de grande responsabilité. Les manières de gérer les conversations diffèrent d'une culture linguistique/communicative à une autre, mais il n'est pas dit que les migrants sont « naturellement » extravertis, communiquent facilement et d'une façon spontanée et parlent à haute voix en gesticulant, comme cela apparaît dans un manuel (6 : 75). De tels comportements peuvent être considérés dans les cultures des pays d'accueil comme agressifs et peu respectueux. Certains ne présentent aucune situation de communication ni personnage (manuels 4, 5 et 9). Dans le manuel 9, les apprenants n'ont pas de CD à disposition. Parfois les textes et les photos sont en noir et blanc (manuels 4 et 5), ce qui n'est pas très motivant.

### 2.3 Formation et compétence des enseignants

Les enseignants de langue d'intégration pour adultes rencontrés sont, en grande majorité, des chômeurs qui se sont reconvertis en suivant le stage de formation de la Fédération suisse pour la formation continue (*Schweizer Verband für Erwachsenenbildung*, stage *SVEB1*), (a.2, a.3, a.4, a.6 et a.7). Le candidat ne doit pas nécessairement être titulaire de la maturité (baccalauréat suisse) et il est formé en très peu de temps. Outre une quinzaine de cours théoriques, il doit effectuer un travail individuel en autonomie durant 3 mois, pendant lesquels il peut imaginer des séquences d'enseignement et proposer des solutions en se référant au cours théorique (a.2, a.3, a.4, a.5 et a.6). Il apprend au fur et à mesure qu'il enseigne. Ceci le met dans des situations difficiles (B, C, D, E et F). Le coût d'un stage de formation *SVEB1* s'élève en moyenne à 3 000 francs suisses et 7 enseignants sur 7 ne comptent pas poursuivre leur formation avec le *SVEB2* (7 000 Fr.) et le *SVEB3* (14 000 Fr.). Dans les entretiens avec les enseignants (a.1 à a.7), j'ai remarqué que 6 sur 7 travaillent à temps partiel et que leur salaire n'atteint pas le seuil qui leur permet d'avoir droit aux indemnités et allocations salariales. Certains s'inscrivent dans les caisses de chômage pour obtenir un complément de salaire.

## 2.4 Système d'évaluation

À la fin du cours, les apprenants reçoivent une fiche d'évaluation sous forme de questionnaire (c.2, c.4 à c.6). L'enseignant ne reçoit pas une copie des évaluations de ses apprenants, ce qui lui permettrait d'améliorer ses pratiques pédagogiques. Si des apprenants abandonnent le cours, l'administration tend à tenir l'enseignant pour responsable. Ce dernier peut alors devenir un enseignant remplaçant (a.2, a.4 à a.6), ce qui constitue une lourde sanction. Souvent, la majorité des migrants d'une classe ont un niveau inférieur à celui du manuel (b.1, b.5 à b.7), malgré le test de placement. Ceci oblige l'enseignant à faire des rappels, à avancer lentement et à ne pas « finir » le programme à temps. Six migrants sur les 8 interrogés n'ont pas fini leur cours de niveau B1, qui leur permettrait une intégration fonctionnelle et professionnelle satisfaisante (c.2 à c.6, c.8).

## 2.5 Alternance des codes

Plusieurs collaborateurs et cadres migrants essentiellement européens et asiatiques parlent anglais sur leur lieu de travail, car ils ne maîtrisent ni le dialecte zurichois ni l'allemand standard (c.1 à c.4, c.6). Leurs collègues zurichois s'adaptent à cette alternance de code et parlent aussi anglais. Les migrants italiens et portugais travaillant dans des commerces et sur des chantiers dirigés par leurs compatriotes et vivant en communauté n'ont pas besoin d'apprendre la langue d'intégration (c.7–8). Certains réfugiés africains parlent la langue de l'ancien pays colonisateur, l'anglais ou le français, lorsqu'ils se trouvent en difficulté pour communiquer en allemand ou en dialecte zurichois (d.5, d.7–8).

# 3 Propositions

## 3.1 Langue d'intégration adaptée à la nature du migrant

Les migrants n'ont ni les mêmes acquis antérieurs, ni le même niveau scolaire, ni le même objectif, ni la même formation professionnelle, ni le même répertoire linguistique. Pour ces raisons et comme il n'y a pas un modèle unique de cours d'intégration linguistique, il est possible de rendre le cours de langue mieux adapté au contexte des apprenants, en prenant en considération les éléments qui suivent.

**3.1.1** Une formation d'enseignants issus de la migration pour enseigner la langue d'accueil aux nouveaux migrants qui sont proches d'eux culturellement est souhaitée. Ceci aide à comprendre les difficultés, à trouver la solution adéquate et contextuelle et à assurer la compétence linguistique. Le migrant développe sa langue d'accueil comme sa langue d'origine et son intégration peut devenir co-identitaire. Le Conseil de l'Europe a souligné cette compétence plurilingue du migrant dans *L'intégration linguistique des migrants adultes. Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques* (2014b : 12–13).

**3.1.2** La formation des enseignants à concevoir des activités dans des contextes professionnels : enseigner la langue aux apprenants/migrants adultes dans le cadre de leur profession les motive. En effet, le migrant qui a une expérience suffisante dans un domaine est prédisposé grâce à ses compétences professionnelles à mieux apprendre la langue de son travail et de son intégration, d'où la formation des enseignants de langues spécialisés (Faure 2014 : 50–65). La langue professionnelle traduit une vision collaborative et axée sur un dispositif de travail et la situation de communication suppose des compétences professionnelles spécifiques. Pour cela, il faut une terminologie spécialisée, un contenu et des tâches choisis. Le Conseil de l'Europe a prévu cela dans son document *L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre* (2014a : 33–37).

## 3.2 Valorisation du métier d'enseignant

L'enseignant de langue d'intégration est faiblement rémunéré. Il ne peut pas être sanctionné et tenu pour responsable des abandons ou de l'arrêt du cours par les apprenants. Les institutions sont en mesure de prendre en charge les frais de formation de leurs enseignants. Pour assurer la qualité du cours de langue et un retour raisonnable sur investissement, il suffit d'engager des enseignants professionnels et expérimentés et d'améliorer la formation *SVEB*. Enfin, une grande majorité des responsables de l'enseignement/apprentissage dans les institutions de langue (A, B, C, D et E) ont besoin de recycler leurs connaissances, d'écouter davantage leurs enseignants et leurs apprenants. L'enseignement/apprentissage des langues fait partie du domaine de la recherche qui évolue et se développe chaque jour. C'est un investissement qui se fait à long terme.

### 3.3 Le système d'évaluation

À la fin de 2015, les listes des cours de langue d'intégration dans toutes les institutions visitées (A à G) montrent une régression constante du nombre des classes de langue d'intégration par rapport aux années précédentes. Les apprenants se démotivent et abandonnent plus vite qu'auparavant (c.3 à 5, c.7–8). L'évaluation ne doit pas affecter la motivation des apprenants et de l'enseignant mais doit répondre à leurs objectifs. Les responsables des institutions de langue ont besoin de recycler leurs connaissances dans l'enseignement/apprentissage de la langue d'intégration. Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (2001) et le *Portfolio européen des langues* (2000) insistent sur l'aspect continu du processus d'évaluation au niveau du résultat mais aussi au niveau de la progression de l'apprenant. La co-évaluation permet à l'enseignant d'aider l'apprenant dans sa prise de conscience et sa réflexion sur la construction de son savoir.

### 3.4 Le rôle de la société d'accueil et le respect de l'altérité

Les thèmes des manuels de langue peuvent être interculturels et valoriser le migrant. La politique suisse des 3 puis 2 cercles, datant de 1998 et favorisant les voisins de la Suisse sur le marché du travail helvétique, est souvent jugée discriminatoire. L'alinéa 3 de l'article 72 de la constitution interdisant la construction des minarets et l'article 25 sur le renvoi des migrants sont contraires aux valeurs du Conseil de l'Europe qui garantissent la liberté de croyance et la protection des faibles. La génération montante des *Secondos* (personnes nées en Suisse dont les parents sont migrants) peut jouer un rôle de « médiateur » entre la part non-négligeable de Suisses xénophobes et les migrants, apaiser les tensions et favoriser le respect de la langue/culture des migrants. Aujourd'hui, les autorités traitent le phénomène de la migration d'un point de vue davantage économique qu'humanitaire. Les migrants qualifiés dont le marché du travail a besoin sont prioritaires. Les réfugiés requérants d'asile sont de moins en moins nombreux (SEM, statistiques sur l'immigration, 2016 : 5–6). Pourtant, l'intégration, c'est aussi la formation du migrant et la facilité de son accès au marché du travail.

## Références

- Conseil de l'Europe. 2001. *Portfolio européen des langues*. Strasbourg.
- Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier.
- Conseil de l'Europe. 2010. *Politiques d'intégration des migrants adultes. Principes et mise en œuvre*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. 2014. *L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.
- Beacco, Jean-Claude, Hedges, Chris, Little, David. 2014. *L'intégration linguistique des migrants adultes. Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Faure, Pascaline. 2014. Enjeux d'une professionnalisation de la formation des enseignants de langues spécialisées. *Cahiers de l'Association des Professeurs de Langues des Instituts Universitaires de Technologie*. XXXIII, 1, 50–65.
- Jost, Cyril & Vincent Jucholl. 2007. *Économie suisse*. Lausanne : Loisirs et pédagogie.
- Office Fédéral des Statistiques Suisse. 2014. *Édition OFS 2014*. Neuchâtel : Office Fédéral des Statistiques.
- Sarraj, Jamel. 2015. *Didactiques des langues/cultures (arabe, anglais, français) et contexte sociolinguistique dans les monarchies du Golfe Arabique*. Paris : Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, thèse de doctorat.
- SEM (Secrétariat d'État suisse aux migrations). 2016. *Statistiques sur l'immigration 2016*. Berne : SEM.

## Annexe

### Manuels analysés

- 1 *Schritte plus 5, Niveau B1/2*. 2010. München : Hueber.
- 2 *Themen aktuell 2, Niveaustufe A2, Lektion 6–7*. 2004. München : Hueber.
- 3 *Schritte plus 1, Niveau A1/1, Kursbuch + Arbeitsbuch*. 2011. München : Hueber.
- 4 *Aspekte, Mittelstufe B2, Arbeitsbuch 2*. 2008. Berlin : Langenscheidt.
- 5 *Aspekte, Mittelstufe B1, Arbeitsbuch 1*. 2007. Berlin : Langenscheidt.
- 6 *Deutsch in der Schweiz, für Erwachsene A1–1, Kursbuch*. 2014. Zoug : Klett.
- 7 *Tangram aktuell 3, B1/2, Lektion 5–8, Kursbuch + Arbeitsbuch*. 2010. München : Hueber.
- 8 *Mit Erfolg zum Zertifikat Deutsch, Übungsbuch*. 2004. Stuttgart : Klett International.
- 9 *Vorstufe Deutsch 2, Niveau A1–2, Lehr- und Arbeitsbuch, für fremdsprachige Erwachsene*. 2006. Widnau : Büchler Verlag.



## Caractéristiques des entretiens réalisés

- a : Entretiens avec 7 enseignants de langue d'intégration réalisés en janvier 2016 (a.1 à a.7).
- b : Entretiens avec des migrants et des réfugiés/apprenants (8) dans des institutions de langue réalisés en janvier 2016 (b.1 à b.8).
- c : Entretiens avec des migrants travaillant en Suisse alémanique (8) réalisés en décembre 2015 (c.1 à c.8).
- d : Entretiens avec des réfugiés ayant arrêté leur cours de langue (5) et travaillant dans le canton de Zurich réalisés en janvier 2016 (d.1 à d.5).

